

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
8 juillet 2015  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale  
Soixante-neuvième session  
Point 33 de l'ordre du jour  
Conflits prolongés dans la région  
du Groupe GUAM et leurs incidences  
sur la paix et la sécurité internationales  
et sur le développement**

**Conseil de sécurité  
Soixante-dixième année**

**Lettres identiques datées du 7 juillet 2015, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de la Géorgie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie datée du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au sujet du trente-deuxième cycle des discussions internationales de Genève (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale au titre du point 33 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Vakhtang **Makharoblishvili**



**Annexe aux lettres identiques datées du 7 juillet 2015  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de la Géorgie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères  
de la Géorgie au sujet du trente-deuxième cycle  
des discussions internationales de Genève**

Tbilissi, le 1<sup>er</sup> juillet 2015

Le trente-deuxième cycle des discussions internationales de Genève s'est tenu le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les participants ont siégé, à titre personnel, dans deux groupes de travail consacrés pour l'un à la sécurité et à la stabilité dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali occupées par la Russie, et pour l'autre aux questions liées au retour, en toute sécurité et dans la dignité, des déplacés et des réfugiés à leur lieu de résidence permanente. Les discussions étaient coprésidées par les représentants de l'Union européenne, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et elles ont réuni des participants géorgiens, russes et américains. Le Chef de l'Administration provisoire de l'ex-région autonome d'Ossétie du Sud, le Président du Gouvernement de la République autonome de l'Abkhazie, ainsi que des représentants des régimes d'occupation de Soukhoumi et Tskhinvali ont également pris part aux discussions.

Les débats ont été constructifs et les participants aux deux groupes de travail ont examiné l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Dans le premier groupe, les participants géorgiens ont examiné la situation sur le plan de la sécurité dans les régions occupées, et notamment les incidences des prétendus « traités » sur le terrain. Ils ont également insisté sur le fait que les « accords sectoriels » étaient clairement symptomatiques d'une annexion progressive.

Il a été souligné que l'installation de clôtures de fil barbelé et autres barrières artificielles constituaient des violations flagrantes des droits fondamentaux de la population locale et mettaient en péril la sécurité et la stabilité le long de la ligne d'occupation.

Les participants géorgiens ont condamné les manœuvres militaires illégales organisées dans les régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali, ainsi que les violations de l'espace aérien géorgien par les avions russes. Ils ont de nouveau exhorté la Fédération de Russie à prendre un engagement juridiquement contraignant à ne pas recourir à la force, en réponse à l'engagement unilatéral de la Géorgie, et à s'acquitter des obligations que lui impose l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008. Ils ont insisté sur la nécessité de mettre en place des dispositifs internationaux de sécurité dans les territoires occupés.

Le deuxième groupe de travail a examiné tous les points inscrits à l'ordre du jour, y compris la liberté de mouvement, le droit de recevoir une éducation dans sa langue maternelle, la nécessité de veiller au respect des droits de l'homme dans les

territoires occupés, le retour des déplacés et des réfugiés, ainsi que des questions relatives au patrimoine culturel et à la protection de l'environnement.

Des discussions approfondies ont eu lieu concernant les restrictions s'appliquant à l'éducation en géorgien dans les territoires occupés, et plus particulièrement dans le district de Gali. Les participants géorgiens et les comodérateurs ont souligné qu'il fallait veiller au respect du droit de recevoir une éducation dans sa langue maternelle.

La question du retour des déplacés et des réfugiés a également été examinée sur le fond. Le représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a présenté les conclusions de l'enquête réalisée auprès des déplacés, et qui confirment une nouvelle fois que ceux-ci souhaitent retourner chez eux en toute sécurité et dans la dignité.

Les participants géorgiens se sont déclarés une nouvelle fois prêts à poursuivre une collaboration constructive et à prendre des mesures efficaces en vue de mener des projets humanitaires destinés à répondre aux besoins urgents de la population locale.

Ils ont remercié le chef de la délégation américaine aux discussions internationales de Genève, Eric Rubin, pour ses contributions aux débats, et lui ont souhaité plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

Le trente-troisième cycle des discussions internationales de Genève se tiendra les 6 et 7 octobre 2015.

---